



- A1 - Servitudes relatives à la protection des forêts soumises au régime forestier
- AS1 - Protection des eaux
- point de captage d'eau potable
- périmètre de protection éloignée
- périmètre de protection rapprochée
- AC1 - Monuments historiques
- Monument Historique inscrit
- périmètre de protection de 500 mètres
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT1 - Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
- zone de garde
- zone de protection
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles
- zone primaire de dégagement
- zone secondaire/spéciale de dégagement ; secteur de dégagement

Les représentations cartographiques des servitudes sont fournies à titre informatif. Elles ne dispensent pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs.

maître d'ouvrage :  
**SIVU Sauer-Pechelbronn**

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### Servitudes d'Utilité Publique Commune de Lampertsloch

REVISION N°1  
PLUj ARRETE  
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Syndical en date du 9 octobre 2018.

A Merkwiller-Pechelbronn, le  
Le Président, M. Alfred KREISS,